

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2513

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 20

À l’alinéa 30, substituer à la mention :

« 4° »

la mention :

« 5° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.